



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1er décembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DELIGNIERES Patrick, Jean-Raymond SILLIERES, Lydia SAINTE FOIE, Cathy GIRARD, Michèle MARTIN, Gérard CARTAUD, Rémi LEVALLOIS, Claude MACARY, Jacques Michel VAISSE ;

Excusé (e)(s) : - Cécile GUICHARD ;

Absent : DUFFORT Christopher ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Rémi LEVALLOIS, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte rendu du 8 novembre 2022

Le compte rendu est approuvé sans observation.

Délibérations :

2. Décision modificative du budget

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants, il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires :

- Au compte 6413 personnel non titulaire la somme de 1 200 €
- Au compte 621 Personnel extérieur au service la somme de 850 €
- Au compte 6554 contribution aux organismes de regroupement la somme de 7 600 € (RPI)
- Au compte 673 titres annulés la somme de 60 € (sommes irrécouvrables)



Mairie de BIRAN

La totalité, de la somme de 9 710 € étant prélevée au compte 618., cela ne change rien au total des dépenses prévues au titre de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré la proposition de modification budgétaire est approuvée à l'unanimité

Autres points

3. Projet Cour d'école

Monsieur le Maire expose que le CAUE, après avoir effectué une visite sur les lieux, propose un compte rendu vers la mi-janvier.

En termes de calendrier si le projet s'avère viable, l'année 2023 sera consacrée aux différentes études, chiffrage du projet et demandes de subvention, pour une concrétisation sur l'année 2024.

4. Cantine

Madame Hélène LOISELEUR, à pris ses nouvelles fonctions, en remplacement de Christèle MOREAUX.

5. Centre Socio Culturel

La partie gîte est opérationnelle, les premières locations pourront être envisagées.

Pour le reste après les dernières acquisitions de mobilier restant à faire une ouverture fin janvier semble réalisable.

6. Appartements de la commune

3 appartements seront à louer, suite aux différents départs de locataires.

7 Questions diverses

Claude MACARY, demande s'il serait possible de mettre en place une signalisation pour indiquer le parking au terrain de boules ; il demande également si l'on peut envisager la pose d'un miroir au carrefour de la vierge pour une meilleure visibilité lorsque l'on sort du village.

Ces points seront mis à l'étude.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h50.

La date du prochain conseil municipal : est fixée au 10 janvier 2023 à 20h30.

Le Maire,



Mairie de BIRAN

Patrick DELIGNIERES.